

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

**Mission d'assistant technique à maîtrise d'ouvrage
(ATMO)- Restructuration et extension du Centre
Hospitalier Sud Gironde sites de Langon et de La Réole.**

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 05 octobre 2026 à 12 :00

Centre Hospitalier Sud Gironde
1 rue Paul Langevin
33210 LANGON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Mission d'assistant technique à maîtrise d'ouvrage - Restructuration et extension du Centre Hospitalier Sud Gironde sites de Langon et de La Réole.
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	Non alloti
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	5
1.1 - Objet.....	5
1.2 - Mode de passation	6
1.3 - Type et forme de contrat	6
1.4 - Décomposition de la consultation	6
1.5 - Nomenclature.....	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	7
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.5 - Développement durable	7
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Visites sur site	10
Site de Langon - Visite obligatoire.....	10
Site de La Réole - Visite non obligatoire	11
Prise de rendez-vous	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
6.1 - Transmission électronique	11
6.2 - Transmission sous support papier.....	13
7 - Examen des candidatures et des offres	13
7.1 - Sélection des candidatures	13
7.2 - Attribution des marchés.....	13
7.3 - Suite à donner à la consultation	14
8 - Renseignements complémentaires.....	14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
8.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mission d'assistant technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération de travaux la restructuration et extension du Centre Hospitalier Sud Gironde sites de Langon et de La Réole.

Lieu(x) d'exécution :

Site de Langon - 1 rue Paul Langevin - 33210 LANGON

Site de La Réole - 37 Chemin de Ronde - 33190 La Réole

Dans le cadre du Projet d'établissement du CH Sud Gironde, une stratégie globale de réorganisation des activités et des infrastructures est mise en œuvre sur les sites de Langon et de La Réole, visant à renforcer l'offre de soins, optimiser les organisations, améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge et moderniser la gouvernance. Cette dynamique s'accompagne d'une stratégie immobilière cohérente, phasée et intégrée.

Le marché a pour objet une mission de conduite d'opération comprenant la reprise et l'actualisation du préprogramme existant afin d'établir un nouveau préprogramme conforme aux recommandations de l'ANAP. Sur cette base, le titulaire élaborera le programme technique détaillé de l'opération et accompagnera le maître d'ouvrage durant l'ensemble des phases du projet, depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux et l'achèvement de la garantie de parfait achèvement. L'opération s'inscrit dans un cadre réglementaire exigeant (urbanisme, sécurité incendie, accessibilité, loi sur l'eau, ERP type U) et intègre des enjeux forts de continuité d'activité hospitalière.

Une attention particulière est portée à la performance énergétique des bâtiments, considérés comme fortement énergivores, avec la réalisation de diagnostics permettant d'identifier et de quantifier les gains attendus. La gestion du risque amiante est également intégrée dès les phases d'études, avec la réalisation de diagnostics spécifiques au plus tard en phase APD.

Sur le site de Langon, le projet vise une restructuration majeure : regroupement d'activités médicales issues de La Réole et Bazas, création d'unités spécialisées (soins palliatifs, court séjour gériatrique, pédiatrie...), développement de la chirurgie ambulatoire et modernisation des urgences, du bloc opératoire et des consultations. L'opération prévoit également une adaptation des capacités d'hospitalisation, une réorganisation des fonctions support et une amélioration des flux et de l'accueil. Une rénovation énergétique importante des enveloppes bâties est prévue, tout en tenant compte de contraintes structurelles fortes et de l'impossibilité d'intervenir sur certaines extensions ou de surélever certains bâtiments.

Sur le site de La Réole, la transformation est principalement fonctionnelle, liée au transfert de certaines activités vers Langon. Elle permet une requalification des espaces existants sans extension, avec la modernisation du service SSR, l'amélioration du confort hôtelier (création de salles de bain individuelles, agrandissement des chambres...), la réorganisation des services administratifs et la valorisation des espaces libérés. Un important volet de rénovation énergétique accompagne ces évolutions afin de réduire les consommations et améliorer la performance globale du site.

L'ensemble du projet repose ainsi sur une logique de recomposition territoriale des activités hospitalières, combinant optimisation fonctionnelle, modernisation des infrastructures et amélioration de la performance énergétique, dans une approche progressive et compatible avec la continuité des soins.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés en raison de la forte interdépendance des prestations et de la nécessité d'une coordination globale. La complexité technique du projet, les contraintes liées à la continuité des soins en site occupé et les nombreuses interfaces entre intervenants rendent un découpage en lots peu pertinent. Un marché unique permet de sécuriser la cohérence des interventions, la maîtrise des délais et la qualité d'exécution.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Les compétences attendues de l'équipe pluridisciplinaires sont les suivantes :

- Programmation architecturale, technique, et études de faisabilité 'opérations comparables (*)
- Management de projet et/ou conduite d'opération pour le suivi d'exécution d'opérations en phase étude et travaux d'opérations comparables (*)
- Expertise juridique et financière
- Économie de la construction
- Efficacité / Performance énergétique
- Désamiantage
- Courant Fort/ Courant Faible
- CVC
- Maîtrise calendaire et phasage en milieu occupé
- Structure
- Acoustique
- Accompagnateur BDNA

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, à l'exception des sociétés portant la compétence spécifique ACOUSTIQUE. Par conséquent, seuls les BET Acoustiques pourront être membres de plusieurs groupements.

Le non-respect de cette obligation entraînera l'élimination de toutes les équipes concernées.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire n'est demandée.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues lors de la visite et pour l'exécution des prestations.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (annexe 1: répartition des honoraires / annexe 2: Désignation des co-traitants et répartition des prestations)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le préprogramme avec plans intégrés

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Le numéro unique d'identification (numéro SIREN) - (Pour les entreprises étrangères, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion)	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non

Pour rappel, les compétences attendues de l'équipe pluridisciplinaire sont les suivantes :

- Programmation architecturale, technique, et études de faisabilité 'opérations comparables (*)
- Management de projet et/ou conduite d'opération pour le suivi d'exécution d'opérations en phase étude et travaux d'opérations comparables (*)
- Expertise juridique et financière
- Économie de la construction

- Efficacité / Performance énergétique
- Désamiantage
- Courant Fort/ Courant Faible
- CVC
- Maîtrise calendaire et phasage en milieu occupé
- Structure
- Acoustique
- Accompagnateur BDNA

(*) Pour ces compétences, il est souhaité que les candidats présentent des références d'opérations de restructuration, de réaménagement et de modernisation d'établissements de santé de type MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), réalisées en site occupé au cours des cinq dernières années.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Une note relative à la présentation de l'équipe dédiée au projet (15 pages maximum hors CV, taille des caractères 11 minimum, interligne simple).	Non
Une note méthodologique (20 pages maximum hors exemples de livrables, taille des caractères 11 minimum, interligne simple)	Non
Une note présentant les mesures environnementales prévues dans le cadre du projet (5 pages maximum, taille des caractères 11 minimum, interligne simple) afin de répondre aux enjeux environnementaux identifiés. Elle décrit les dispositions spécifiques mises en œuvre en lien avec les caractéristiques, les contraintes et les impacts propres à cette opération, et est exclusivement dédiée à ce projet.	Non
Un planning prévisionnel indiquant la répartition estimative du temps consacré aux différentes phases de la mission. Ce planning précisera les principales phases d'intervention ainsi que les temps prévisionnels associés.	Non
L'attestation de visite signée lors de la visite obligatoire pour le site de Langon	Non

La note relative à l'équipe présentera :

- l'organisation détaillée du candidat justifiant de la pertinence de l'équipe constituée. Les CV seront joints en annexe à cette note au format Pdf
- le ou les organigrammes prévus au fil de de l'exécution de la mission.

- les noms des personnes physiques affectées à la mission, leurs domaines de compétence, leurs expériences sur des projets similaires (*), leur ancienneté. Les CV des personnes affectées à la mission seront joints,
- le contenu détaillé des missions réalisées par chaque intervenant (personne physique)
- le détail du temps prévu (en jours) par partie technique, par intervenant, en précisant les temps bureau et sur site
- La disponibilité des principaux intervenants de l'équipe (direction de projet, etc...) en indiquant la quotité du temps affecté à cette mission.
- L'identité d'un interlocuteur dédié pour la partie programmation et un pour la partie exécution. Tout changement de référent en cours de marché devra être signalé au maître d'ouvrage.

(*) Il est souhaité que les candidats présentent des références d'opérations de restructuration, de réaménagement et de modernisation d'établissements de santé réalisées en site occupé.

Il est souhaité que le candidat seul ou en groupement présente l'ensemble des compétences définies à l'article 2.2.

Cette note permettra de juger le critère 2.1 « Qualité de l'équipe pluridisciplinaire proposée » et le critère 2.2 « Cohérence de la répartition des temps passés par phase et par intervenants »

NOTA : en cas d'incohérence entre le DPGF et la note relative à l'équipe, ce sont les temps figurant à l'annexe financière qui primeront dans le jugement du critère relatif à la « Pertinence de l'affectation des intervenants et de la répartition de leurs rôles ».

La note méthodologique présentera:

- La méthodologie proposée précisant notamment le détail des prestations réalisées et des livrables proposés, selon la décomposition des missions précisée au CCTP correspondant.
- Les dispositions proposées afin d'assurer la prise en compte du décret tertiaire dans le cadre de la mission
- Les dispositions proposées afin d'accompagner le maître d'ouvrage dans la recherche et l'obtention de financement
- les modalités de travail prévues avec le maître d'ouvrage
- les modalités permettant de rendre compte au maître d'ouvrage de son action

Cette note sera accompagnée de livrables proposés pour l'exécution de la mission ou d'exemples de livrables réalisés sur d'autres projets (le nombre de pages des livrables n'est pas décompté dans le nombre de pages de la note méthodologique).

Cette note permettra de juger du critère 2.3 « Méthodologie mise en œuvre pour la mission ».

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Les conditions de visites sont les suivantes :

Site de Langon - Visite obligatoire

Centre Hospitalier Sud Gironde - Site de Langon
1 rue Paul Langevin
33210 Langon

Afin de tenir compte des contraintes d'exploitation et de fonctionnement de l'établissement, une visite obligatoire du site est organisée (3 personnes maximum par candidat) :

Lundi 21 septembre 2026 à 14h00

Site de La Réole - Visite non obligatoire

Aucune visite n'est prévue pour ce site. Une présentation préalable sera effectuée lors de la visite du site de Langon.

Prise de rendez-vous

Les candidats devront prendre contact avec les personnes suivantes afin de confirmer leur participation à la visite :

- **Aurélien Lagardère**
Tél. : 06 65 83 32 65
Courriel : aurelien.lagardere@ch-cadillac.fr
- **Greggory Pancaldi**
Tél. : 06 23 07 72 06
Courriel : greggory.pancaldi@ch-sudgironde.fr

Avec copie à : greggory.pancaldi@ch-sudgironde.fr / cellule.marches@ch-cadillac.fr

Il n'est autorisé qu'une seule visite par candidat.

Il ne sera répondu à aucune question orale posée pendant la visite. A l'issue de celles-ci, les candidats devront adresser leurs questions sur la plateforme dédiée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise).

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Centre hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux Cazalet
33410 CADILLAC

Aucun format électronique particulier n'est préconisé pour la transmission des documents. Toutefois, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Afin de garantir la lisibilité et la bonne analyse des offres, il est vivement recommandé aux candidats de transmettre les différentes notes sous format PDF plutôt que sous forme de copies d'écran.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	35.0
2-Valeur technique	65.0
2.1-Qualité de l'équipe pluridisciplinaire proposée par rapport aux compétences exigées appréciée au vu des qualifications, expériences et CV du personnel assigné à l'exécution du marché public et par rapport à la répartition des rôles	15.0
2.2-Cohérence de la répartition des temps passés par phase et par intervenants	35.0
2.3-Méthodologie mise en œuvre pour la mission et qualité des livrables remis à chaque étape au regard de la note méthodologique et des exemples de livrables	10.0
2.4-Description des mesures dédiées au projet mise en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél.05.56.99.38.00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél.05.56.99.38.00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Cité Administrative

2 Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr